

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Commune de Lançon-de-Provence - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2019/2021 - Tranche 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Lançon-de-Provence pour la tranche 2020 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2019/2021, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2019, conformément à l'annexe 1.

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat. Toutefois, elles conduisent à une modification des affectations précédemment votées, conformément à l'annexe 2 du rapport.

- Aménagement de l'entrée de ville nord pour l'accès au collège

L'entrée de ville nord, où sera construit le collège, est un secteur prioritaire du développement de la commune. Il convient de créer un lien urbain permettant d'avoir un quartier cohérent et fonctionnel où les divers projets s'imbriqueront parfaitement et composeront l'entrée de territoire. Ce projet permettra l'interconnexion entre le collège, le pôle sportif et la zone résidentielle des Reissous. Les travaux concerneront l'aménagement de la voirie et l'installation des différents réseaux (gaz, électricité, téléphonie et éclairage).

Le montant global de cette opération, prévue de 2019 à 2021, s'élève à 2 029 068 € HT dont 1 106 663 € HT pour la tranche 2020. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 217 441 € dont 663 998 € pour la tranche 2020.

- Acquisition de matériel d'entretien des espaces verts, d'une mini pelle et d'un lave-vaisselle

La commune souhaite acquérir :

- une tondeuse autoportée avec remorque pour l'entretien de deux stades ;
- une mini pelle hydraulique avec cabine pour effectuer principalement des travaux de curage des fossés communaux ;
- un broyeur de végétaux afin de réduire la quantité de déchets verts ;
- un lave-vaisselle professionnel pour la cantine du groupe scolaire des pinèdes.

Le montant de cette opération, prévue en 2020, s'élève à 93 321 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 55 993 €

- Extension du chemin des pinèdes

Le chemin des pinèdes est une voie autour de laquelle une grande partie de l'urbanisation de la commune s'est développée et dessert une école, la gendarmerie nationale et des logements existants ou en construction. Cette voie nécessite une extension de 150 mètres.

Le montant global de cette opération, prévue en 2019 et 2020, s'élève à 277 057 € HT dont 32 278 € HT pour la tranche 2020. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un montant de 75 600 € L'aide départementale pourrait s'élever à 105 040 € dont 19 367 € pour la tranche 2020.

- Construction d'un gymnase et aménagement d'une plaine sportive

Ce projet s'inscrit dans le programme d'aménagement de l'entrée de ville nord en relation avec le futur collège. Ces équipements sportifs répondront aux besoins exprimés par les collégiens et les associations sportives. Ce pôle sportif comprendra une grande salle omnisports, une zone de gradins de 250 places, une salle polyvalente avec un cloisonnement amovible, un dojo, un mur d'escalade extérieur, des vestiaires, un plateau sportif extérieur constitué d'une plateforme enherbée pour l'entraînement des sports collectifs et un parking de 50 places. La surface totale développée sera de 2 659 m².

Le montant global de cette opération, prévue en 2020 et 2021, s'élève à 4 981 222 € HT dont 2 285 000 € HT pour la tranche 2020. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Région d'un montant de 200 000 € L'aide départementale pourrait s'élever à 2 988 732 € dont 1 371 000 € pour la tranche 2020.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 2 110 358 € pour la tranche 2020 sur une dépense subventionnable totale de 3 517 262 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2019-10127Y en application de la délibération n° 139 du 24 mai 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL